

.....

Face au « boom des crèches privées » : Nous voulons des places en crèches "100% public" !

Le 9 septembre dernier, David Kimelfeld, maire du 4^e arrondissement et président de la Métropole de Lyon, inaugurait une crèche sur le plateau de la Croix-Rousse. Précisons : comme Gérard Collomb avant lui, c'est l'ouverture d'une crèche privée qu'il était venu saluer ! Les mêmes Kimelfeld et Collomb, à la tête de la Métropole et de la Mairie avaient provoqué dans ce même quartier l'an dernier 20 licenciements aux centres sociaux Pernon et Grand Côte. Des structures qui comprenant des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE, c'est-à-dire des crèches) auxquelles ils avaient refusé une augmentation des ressources financières malgré une activité en hausse. Voilà comment concrètement ces élus favorisent le privé contre le non-lucratif.

Cette nouvelle crèche privée justement, « Les petits chaperons rouges », appartient au groupe Grandir qui compte aujourd'hui 420 crèches... et 50 de plus chaque année ! Née en 2000, cette entreprise explique elle-même être parvenue en 2003 « à convaincre les pouvoirs publics de la légitimité d'un opérateur privé dans le secteur de la petite enfance. »

Car avant 2003, le « marché des crèches » n'existait pas. Les crèches étaient à 70% gérées par les collectivités territoriales et près de 30 % étaient associatives. Le secteur privé n'avait pas droit de cité.

Mais comme aujourd'hui, des centaines de milliers de parents déjà ne trouvaient pas de places en crèche pour leur enfant. Cela servit de prétexte au lancement de la privatisation.

Ce « nouveau marché » en pleine croissance atteint déjà plus d'un milliard d'euros !

Sous l'impulsion de l'Union européenne, à travers les objectifs fixés au sommet de Barcelone en 2002, le gouvernement de l'époque, au lieu d'aider les communes à ouvrir des crèches publiques, décide en effet d'autoriser le développement de crèches privées. Comme les autres, elles sont subventionnées pour leur fonctionnement par les financements de la Caisse des Allocations Familiales de la Sécurité sociale et parfois par des investissements des collectivités territoriales aidant à leur construction.

Depuis, les gouvernements successifs n'ont cessé de multiplier des mesures favorisant la privatisation : baisse des dotations dans le public, incitations à l'investissement et subventions au privé. Aujourd'hui, le « secteur marchand » atteint déjà 15% des places offertes dans les structures d'accueil, une part de marché conquise sur les crèches publiques.

Attirant désormais les fonds d'investissement, un groupe comme Grandir a réalisé un chiffre

d'affaires de 82 millions d'euros en 2016, avec 7,6 millions de bénéficiaires. C'est près de 10% de profit... qui sont prélevés sur des financements essentiellement issus de la CAF. Voilà comment s'organise le pillage de nos cotisations familiales !

**Personnels de crèches comme assistantes maternelles
rejetent la loi ESSOC contre la petite enfance :
« Les bébés ne sont pas des sardines ! »**

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'ordonnance prévue par l'article 50 de la loi ESSOC du 10 août 2018 qui prévoit des « mesures législatives de simplification utiles à l'implantation, au développement et au maintien de l'offre » et une « simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant ». Concrètement, cela veut dire la réduction du nombre de m² minimum par enfant, la déqualification des personnels, l'autorisation de taux de remplissage des crèches de 120%... Autant de mesures qui visent à faire table rase des règles protectrices et à rendre encore plus rentable ce secteur pour les rapaces capitalistes.

Les 28 mars et 23 mai dernier, les personnels des crèches - publiques, associatives et parfois du privé - comme les assistantes maternelles se sont mises en grève et ont manifesté par milliers dans toute la France (jusqu'à plus de 600 à Lyon) contre les régressions prévues par ce projet du gouvernement.

Elles ont raison ! Comme ont raison ces dizaines de milliers de salariés de nombreux secteurs (RATP, énergie, finances publiques, enseignement, Poste...) qui ont commencé à se soulever, par la grève, contre les mesures destructrices du gouvernement – et notamment le projet Macron-Delevoye visant à détruire nos régimes de retraite. Ça suffit ! Aujourd'hui, dans toutes les entreprises et dans tous les services se trouve posée la question de la préparation de la grève générale dans l'unité avec les organisations syndicales pour bloquer Macron.

**« Pour la remunicipalisation,
contre toute nouvelle privatisation »**

Le POID 69 est partie prenante de ce mouvement ; il soutient aussi le **Manifeste pour une liste ouvrière d'unité à Lyon aux élections municipales de 2020**. Ce manifeste se prononce « pour la remunicipalisation ou la renationalisation de tous les services publics dont la privatisation a été engagée » et « contre toute nouvelle privatisation » : nous vous invitons à le contresigner.



MANIFESTE

**POUR UNE
LISTE OUVRIÈRE
D'UNITÉ À LYON**

AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Oui, l'accueil des jeunes enfants doit de nouveau être soustrait au « secteur marchand », à cette course aux profits qui se mène au détriment des enfants comme des personnels.

Oui, pour cela il faut au conseil municipal des élus qui combattent pour des places en crèches "100% public" !

Lisez le « Manifeste pour une liste ouvrière d'unité à Lyon aux élections municipales de 2020 », signez-le, portez-vous candidat !

**Prenez contact avec le POID. Lisez son journal, La Tribune des travailleurs.
Rejoignez le POID !**